

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 21

**Objet : Désignation des délégués
de PAA pour le renouvellement
de la Commission de Suivi de
site relatif à l'usine ARKEMA
sise à Château-Arnoux-Saint-
Auban**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Etaient excusés :

BARDIN Chantal,
BAUDOUI Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
PARIS Mireille
POSTEL Chrystelle
REBOUL Childéric,
RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-justice.com

99_DE-004-200067437-20201015-21_15102020

Monsieur Marc BONDIL, rapporteur, expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral portant création de la commission de suivi de site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de l'usine ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban est arrivé à échéance.

Afin de respecter les dispositions du Code de l'environnement et notamment ses articles R125-8-2 et suivants, il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission citée en objet, pour une durée de 5 ans.

Celle-ci se réunit au moins une fois par an, ou sur demande d'au moins trois membres du bureau.

Aussi, afin de permettre à Madame la Préfète de procéder au renouvellement des membres de la commission, le conseil communautaire doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du collège « Elus des collectivités territoriales ou d'EPCI ».

Il est rappelé que cette commission dont le rôle consiste à informer les citoyens et à les faire participer est composée de trente membres nommés par le préfet pour une durée de cinq ans et répartis parmi les cinq collèges suivants (six représentants par collèges) bénéficiant du même poids dans la prise de décision :

- Administrations de l'Etat
- Elus des collectivités territoriales et de l'établissement public de coopération intercommunale concerné ;
- Exploitants
- Salariés
- Riverains

Trois personnalités qualifiées sont associées à la CSS de manières permanentes de manière permanente en tant que personne susceptible d'éclairer les débats.

Elle a été créée, sous la présidence du Préfet, par Arrêté Préfectoral N°2013-2021 en date du 7 Octobre 2013 modifié à plusieurs reprises.

Il est proposé de procéder à la désignation du membre titulaire et du membre suppléant de la communauté d'agglomération devant siéger à la CSS.

Les candidatures proposées en séance sont :

Titulaire : LAQUET Laura
Suppléant : VILLARD René

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-signature.com

99_DE-004-200067437-20201010-21_15102020

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente.

Madame LAQUET Laura, titulaire, Monsieur VILLARD René, suppléant, sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de la commission de suivi du site ARKEMA.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application accrédité E.legalite.com

99_DE-004-200087437-20201015-21_15102020

